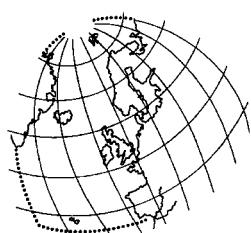


Flaring of oil, condensate and gas from well testing

Justification for the conclusion that there is no need for a Background Document on flaring of oil, condensate and gas from well testing

Brûlage à la torchère des hydrocarbures, des condensats et du gaz des essais de puits

Arguments justificatifs étayant la conclusion qu'il n'est pas nécessaire d'élaborer un document de fond sur le brûlage à la torchère des hydrocarbures, des condensats et du gaz provenant des essais de puits



**OSPAR Commission
2005**

The Convention for the Protection of the Marine Environment of the North-East Atlantic (the “OSPAR Convention”) was opened for signature at the Ministerial Meeting of the former Oslo and Paris Commissions in Paris on 22 September 1992. The Convention entered into force on 25 March 1998. It has been ratified by Belgium, Denmark, Finland, France, Germany, Iceland, Ireland, Luxembourg, Netherlands, Norway, Portugal, Sweden, Switzerland and the United Kingdom and approved by the European Community and Spain.

La Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est, dite Convention OSPAR, a été ouverte à la signature à la réunion ministérielle des anciennes Commissions d'Oslo et de Paris, à Paris le 22 septembre 1992. La Convention est entrée en vigueur le 25 mars 1998. La Convention a été ratifiée par l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Islande, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Suisse et approuvée par la Communauté européenne et l'Espagne.

© OSPAR Commission, 2005. Permission may be granted by the publishers for the report to be wholly or partly reproduced in publications provided that the source of the extract is clearly indicated.

© Commission OSPAR, 2005. La reproduction de tout ou partie de ce rapport dans une publication peut être autorisée par l'Editeur, sous réserve que l'origine de l'extrait soit clairement mentionnée.

ISBN 1-904426-89-1
Publication Number: 2005/250

Background

This document includes justification for the OSPAR conclusions that, at this stage, there is no need to continue developing a background document on flaring of oil, condensate and gas from well testing, and to remove the subject from the programme of work of the Offshore Industry Committee (OIC) until new information becomes available which would indicate that there is a need to develop OSPAR measures on this issue.

The origin of developing a background document on flaring of oil, condensate and gas from well testing lies in the presentation of information on a project in which a ship ("Crystal Sea") had been specifically designed to collect and process the slurry mix of gas/oil/water/solids from rigs during well-testing (SEBA 96/7/5, presented by Norway). Since 1996, the development of an OSPAR background document and/or measure has been on the work programme of SEBA¹ and OIC.

Ce document comprend des arguments justifiant la conclusion d'OSPAR selon laquelle, pour l'heure actuelle, il n'y a pas lieu de poursuivre l'élaboration d'un document de fond sur le brûlage à la torchère des hydrocarbures, des condensats et du gaz provenant des essais de puits et que ce sujet doit être retiré du programme de travail de l'OIC jusqu'à ce que de nouveaux éléments d'information deviennent disponibles, éléments qui indiquerait qu'il est nécessaire d'élaborer des mesures OSPAR dans ce domaine.

L'origine de l'élaboration d'un document de fond sur le brûlage à la torchère du pétrole, des condensats et du gaz provenant des essais de puits tient à l'exposé des informations sur un programme dans lequel un navire (le "Crystal Sea") avait reçu spécialement pour mission de recueillir et traiter un mélange vaseux de gaz/pétrole/eaux/solides auprès de plates-formes pendant les essais de puits (SEBA 96/7/5), présenté par la Norvège. Depuis 1996, l'élaboration d'un document de fond et/ou d'une mesure a été inscrite au programme de travail du SEBA¹ et de l'OIC.

Evaluation

The process with regard to the development of a background document and, as appropriate, an OSPAR measure on flaring of oil and condensates from well testing has been cumbersome. The Netherlands, as lead country, has not been able to produce a draft background document, which would be ready for publication, in a long period of time. The lack of information received on the subject and the limited time and efforts invested led to the perception that the subject was not regarded as a matter of high priority. In fact, one (major oil producing) Contracting Party has, from the beginning, explicitly indicated that air emissions from flaring in the exploration phase were of minor importance. The emissions of different compounds from flaring and venting in the production phase are more substantial but those emissions are also subject to other international conventions and agreements. It should be noted though that a background document and/or OSPAR measure on flaring of oil and condensates from well testing should not focus solely on air emissions, but should also cover spills resulting from flaring operations.

From the information provided to the Netherlands in the course of work so far, OIC concluded that at this stage, there is no need to continue developing a background document or an OSPAR measure on flaring of oil and condensates from well testing. There seems not to have been a great deal of developments in this field in recent years, which could form the basis for action in OSPAR.

The assessment of the OSPAR Report on Discharges, Spills and Emissions from Offshore Oil and Gas Installations in 2002/2003 concludes that flaring is a very minor contributor to the total discharge of oil, and that it is not regulated by OSPAR, so far. Therefore not all Contracting Parties report their flaring, and the increase observed between 1999 and 2000, and followed by a decrease in 2001 cannot be considered as significant.

Le processus d'élaboration d'un document de fond et, en tant que de besoin, d'une mesure OSPAR qui viserait le brûlage à la torchère des hydrocarbures et des condensats provenant des essais de puits, s'est avéré délicat. En tant que pays pilote, les Pays-Bas n'ont pas pu dresser de projet de document de fond, qui aurait été prêt à être publié, et ceci depuis longtemps. L'absence d'informations reçues à ce sujet et l'investissement restreint en temps de travail et en effort ont abouti à l'idée que ce thème n'était pas d'une

¹ OSPAR's Working Group on Sea-based Activities. The work of this group is now carried out by the Offshore Industry Committee.

¹ Groupe de travail OSPAR activités en mer. Les travaux de ce groupe sont maintenant effectués par le Comité industrie offshore

haute priorité. En fait, l'une des Parties contractantes (grosse productrice de pétrole), a dès le départ, explicitement indiqué que les émissions atmosphériques dues à la phase d'exploration, sont de faible importance. Les émissions des divers composés, dues au brûlage et à l'aération pendant la phase de production, sont de plus grande ampleur que les émissions qui font l'objet d'autres conventions et accords internationaux. Il convient de noter cependant qu'un document de fond OSPAR et/ou une mesure OSPAR visant le brûlage d'hydrocarbures et de condensats des essais de puits ne devrait pas être uniquement ciblée sur les émissions atmosphériques, mais devrait viser aussi les déversements dus aux opérations de brûlage.

Suivant les renseignements fournis par les Pays-Bas pendant les travaux accomplis à ce jour, l'OIC a conclu qu'il n'y a pas d'urgence à ce stade à poursuivre l'élaboration d'un document de fond non plus qu'une mesure OSPAR qui porterait sur le brûlage du pétrole et des condensats provenant des essais de puits. Il semble que guère de progrès n'aient été accomplis dans ce domaine ces dernières années, progrès qui pourraient fonder une action d'OSPAR dans ce secteur.

L'évaluation du rapport relatif aux rejets, déversements et émissions des installations pétrolières et gazières en offshore en 2002/2003 a pour conclusion que le brûlage ne contribue que fort peu à l'ensemble des rejets d'hydrocarbures, et qu'il ne soit pas, jusqu'à présent, réglementé par OSPAR. De ce fait, les Parties contractantes ne font pas état de leurs opérations de brûlage à la torchère, et que la constatation, de 1999 à 2000, suivie par une baisse en 2001, ne peut être considérée comme significative.

	Dispersed oil via produced and displacement water (tonnes)/ Hydrocarbures dispersés dans l'eau de production et dans l'eau de déplacement (en tonnes)	Spills, other than from flaring (tonnes)/ Déversements, autres que le brûlage à la torchère (en tonnes)	Spills from flaring (tonnes)/ Déversements dus aux rejets à la torchère (en tonnes)
1994	6 027	<274,2	5,1
1995	7 648	<269,2	0,7
1996	7 947	236,4	1,4
1997	8 513	1004,4	1,0
1998	8 562	<302,3	3,2
1999	8 768	282,6	1,9
2000	9 258	513,5	10,1
2001	9 390	605	15,5
2002	8 990	214	5,8
2003	8 170	824	4,2

OIC 2004 concluded that a large amount of spills observed during the Bonn Agreement Tour d'Horizon flights have been caused by features not covered by OSPAR measures (e.g. rupture of hoses and bunkering operations). Most of the causes of these spills are subject to good oil field practices and operators should be encouraged to apply them. Assuming that the larger part of the reported spills, other than flaring, in the table above, results from features not covered by OSPAR measures, the Netherlands holds the view that these good oil field practices should also apply to flaring operations. It would not seem logical to develop OSPAR measures on (spills from) flaring, whereas a considerably larger source of spills would not be covered by any measures other than good oil field practices (i.e. operators' responsibility).

L'OIC 2004 a conclu qu'une forte proportion des déversements observés pendant les vols du tour d'horizon de l'Accord de Bonn a été provoquée par des pratiques ne faisant pas partie de la mission d'OSPAR (p.ex. les ruptures de tuyauterie et les opérations de soutage). Pour la plupart, les causes de ces déversements sont couvertes par les bonnes pratiques exercées dans les champs pétrolifères signalés, et qu'il convient d'encourager les exploitants à les pratiquer. En présumant que la plus grande partie des déversements signalés, autres que le brûlage, indiqués au tableau ci-avant, résulte de pratiques non ciblées par les mesures OSPAR, les Pays-Bas pensent que les bonnes pratiques exercées dans les champs pétrolifères devraient aussi s'appliquer aux opérations de brûlage à la torchère. Il ne semblerait pas logique d'élaborer des mesures OSPAR qui viseraient le (les déversements dus au brûlage du) brûlage, alors que des sources beaucoup plus importantes de rejet ne seraient pas couvertes par de quelconques mesures autres que les bonnes pratiques exercées dans les champs pétrolifères.

Conclusion

In view of the information presented above and in view of the limited amount of oil spilled when compared to other spills, OIC considers that there seems to be little benefit in further developing an OSPAR measure on flaring of oil and condensates from well testing at this time. Accordingly, OSPAR 2005 endorsed the conclusion of OIC that, at this stage, there is no need to continue developing a background document on flaring of oil, condensate and gas from well testing, and to remove the subject from the OIC work programme until new information becomes available which would indicate that there is a need to develop OSPAR measures on this topic.

Furthermore, if OIC concludes at a later stage that further work is needed on the issue, it would best be dealt with as part of work on the reduction of accidental spills. In that case, an interpretation of the expression 'good oil field practices' might be relevant, so that any measures, if needed, might be developed.

Compte tenu des informations ci-dessus présentées, ainsi que de la faible quantité d'hydrocarbures en cause par rapport aux autres déversements, l'OIC considère qu'il n'y aurait guère d'avantage à poursuivre l'élaboration d'une mesure OSPAR qui viserait le brûlage des hydrocarbures et des condensats provenant des essais des puits à l'heure actuelle. En conséquence, OSPAR 2005 a entériné la recommandation de l'OIC selon laquelle, à ce stade, il n'y a pas lieu de continuer d'élaborer un document de fond sur le brûlage à la torchère des hydrocarbures, des condensats et du gaz provenant des essais de puits et que ce sujet doit être retiré du programme de travail de l'OIC jusqu'à ce que fassent jour de nouvelles informations qui indiqueraient qu'il est nécessaire d'élaborer des mesures OSPAR sur ce sujet.

De plus, si l'OIC conclut qu'à un stade ultérieur de nouveaux travaux s'imposent dans ce domaine, il serait préférable de les traiter comme partie intégrante des travaux sur les déversements accidentels. Dans ce cas, une interprétation de l'expression « bonnes pratiques dans les champs pétrolifères », pourrait s'imposer, de telle sorte que toute mesure éventuelle puisse être élaborée.